

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 MARS 2017

Date de convocation et d'affichage : 21 mars 2017

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 H 36.

Étaient présents :

Mmes AMILHAU Marie-Pierre, BERTAIL Sibylle, BETTINGER Sylvianne, BOUCHOT Chantal, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FRAENKEL-LOCHARD Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MICHEL Sophie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUERIN Françoise, RABAT ARTAUX Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTA Colette, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, SAUBLET SAINT MARS Véronique, SEBBARI Samira, SIMON Véronique, THOMAS Christine, URBAIN Sandrine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAUX Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, GABRIEL Martin, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GONCALVES José, GRIENENBERGER Daniel, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEPRINCE Didier, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUUEL Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOUILLEFARINE Jean-Claude, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SPILMANN Marcel, SUBTIL Bruno, THIBAUT Christian, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VAN DE WALLE Robert, VETTER Claude, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

Représentés : CHAPLOT Roland par BLOT Gilles, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, PARIGAUX Jean-Louis par SBROVAZZO Valérie, MARIE Sylvie par PORTIER Francis, FAURE Gilbert par CHODLEWSKI Martine,

Sont excusés et ont donné pouvoir : GAURIER Claude à GARNERIN David, BLASSON Christian à BLASCO Thierry, FINET Odile à RABAT ARTAUX Nadia, MOSER Alain à ARNAUD Jean-Jacques, GANTELET Bruno à HELIOT COURONNE Isabelle, BAZIN-MALGRAS Valérie à PATELLI Lise, BRET Marc à MENUUEL Gérard, LE CORRE Marie à BERTAIL Sybille, ROUVRE Annie à PHILIPPON Elisabeth, SYDOR Dimitri à Anna ZAJAC, RIGAUD Jacques à MICHEL Sophie,

Absents et excusés : LEIX Jean-François, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, REHN Yves, GIRARDIN Olivier,

Le Conseil Communautaire a choisi comme secrétaire de séance, FRAENKEL LOCHARD Stéphanie

DELIBERATION N°17	Maison du Patrimoine - programme d'animations 2017
RAPPORTEUR	Bernard ROBLET

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
120	131	131			

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2017

Rapporteur : Bernard ROBLET

MAISON DU PATRIMOINE
PROGRAMME D'ANIMATIONS 2017

Annexes : 2 conventions

Exposé :

Programme d'animations

Pour permettre à la Maison du patrimoine de préparer sa programmation par anticipation au vote du budget, et conformément à l'article 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient à notre assemblée de se prononcer sur le programme d'animations 2017 qui s'établit ainsi :

- Conférences

Une série de douze à quinze conférences est programmée pour l'ensemble de l'année 2017. Voici le programme du 1^{er} semestre, le second semestre est en cours d'élaboration.

Mercredi 18 janvier : « Vignes et vins en Champagne des origines au XVIII^e siècle Les racines de l'inscription au Patrimoine mondial. »

Mercredi 1^{er} février : « La géologie de l'Aube, une histoire enregistrée dans son sous-sol »

Mercredi 22 février : « Christophe Colomb et l'obsession des Indes : des fantasmes de la géographie médiévale à la réalité des Grandes Découvertes »

Mercredi 26 avril (18h30) : « Les paysages de la région troyenne » ;

Mercredi 03 mai : « Le patrimoine végétal de la région troyenne » ;

Mercredi 10 mai : « Le patrimoine forestier de la région troyenne » ;

Mercredi 17 mai : « Le Lac réservoir Seine : protection et préservation au service de l'agglomération » ;

Mercredi 24 mai : « Rome en Syrie »,

Mercredi 31 mai : « L'architecture et l'art pendant la période byzantine en Syrie » ;

Mercredi 14 juin : « Notre-Dame de Verdun : histoire d'une cathédrale à l'architecture millénaire » ;

Cette dernière conférence est programmée dans le cadre du 10^e festival Art, Culture et Spiritualité. Elle fait l'objet d'une convention de partenariat pour l'organisation d'une manifestation culturelle (pièce n°1).

- École du Louvre

Depuis 2004, la Maison du patrimoine accueille les enseignements de l'École du Louvre dans le cadre de l'intérêt de la collectivité territoriale et de ses activités culturelles. Construits sous forme de cycles thématiques ils sont destinés à compléter le contenu des filières de l'enseignement supérieur présentes sur le territoire de l'agglomération.

Durant l'année universitaire 2017-2018, deux cycles seront organisés :

- le premier cycle se déroulera à l'automne 2017, comportera quatre séances et s'intitulera « Autour de quelques œuvres phares du XX^e siècle » ;
- le second cycle, de cinq séances, aura lieu au printemps 2018 et portera sur « Les arts précolombiens, la puissance de la création et la magie des ors ».

Dans ce cadre, l'École du Louvre conçoit le programme des cycles en accord avec la Maison du patrimoine, prend en charge la rémunération et les frais de transports des intervenants, enregistre directement les inscriptions et encaisse les droits d'inscription. La Maison du patrimoine assure, quant à elle, la communication de l'événement, prend en charge les éventuels frais de repas et/ou d'hébergement et assure les conditions d'accueil de ces conférences au sein de l'Auditorium de la Maison du patrimoine selon les termes du projet de convention figurant en annexe (pièce n°2).

Pour rappel, un rapport a été présenté en séance du Conseil Communautaire du 20 juillet 2016 (CC/20/07/16-07) pour la mise en place du cycle 2016/2017. Le cycle du printemps 2017 sera consacré aux « Primitifs flamands ».

- Expositions :
L'exposition de printemps est consacrée aux cartes et aux atlas (« Théâtre du monde. Atlas d'hier, Atlas imaginaire »). Cette exposition est louée à l'association *Paris Bibliothèques*.
L'exposition d'automne (dates à confirmer) sera consacrée au « Quartier de la Cathédrale de Troyes » (titre provisoire)

- Ateliers

À l'image des ateliers proposés en 2015 dont le principe et les tarifs ont été validés par le Conseil Communautaire (CC/25/09/15-16 du 25 septembre 2015), de nouveaux ateliers seront mis en place en 2017. Deux sont d'ores et déjà prévus en avril, avec une séance théorique et une séance pratique.

- Circuit du patrimoine

Un projet de circuit de valorisation des anciennes cheminées d'usines est en cours d'élaboration. Celui-ci fera l'objet d'une action de valorisation par l'intermédiaire d'un projet professionnel mené par une étudiante du « Master professionnel Sauvegarde et Valorisation des Patrimoines » du Centre Universitaire de Troyes.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, je vous propose :

- **DE VALIDER le programme d'animations 2017 de la Maison du patrimoine,**
- **D'APPROUVER les projets de conventions joints en annexe (pièce n°1 et pièce n°2),**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

**CONVENTION DE PARTENARIAT n°2017-
POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS CULTURELLES**

Entre :

Troyes Champagne Métropole, sis 1, Place Robert Galley à Troyes, représentée par son Président François Baroin ou son représentant dûment habilité par délibération du Conseil communautaire en date XX,

d'une part,

et :

L'association "Art, Culture et Spiritualité", sise 9, rue Raymond Poincaré à Troyes, représentée par son Président, Père Dominique ROY, dûment habilité, ci-après dénommée "l'association",

d'autre part,

PREAMBULE

L'association "Art, Culture et Spiritualité" organise du 09 au 18 juin 2017 la 10^e édition du festival "Art et Spiritualité" dont le but est de valoriser et d'animer le patrimoine architectural aubois en organisant de nombreuses manifestations. Troyes Champagne Métropole de son côté, souhaite poursuivre son partenariat avec l'association, entamé depuis 2005, pour continuer de faire connaître les activités de son service, la Maison du patrimoine.

ARTICLE 1 : engagements de Troyes Champagne Métropole (Maison du patrimoine)

La Maison du patrimoine propose une conférence pouvant entrer dans ce cadre. Elle sera organisée le mercredi 14 juin 2017, s'intitulera « Notre-Dame de Verdun : histoire d'une cathédrale à l'architecture millénaire » et sera animée par Michaël George, Docteur en Histoire médiévale (CNRS-LAMOP, *Fasti Ecclesiae Gallicanae* collaborateur pour Verdun, Université de Lorraine - EA 1132 chercheur associé). La conférence se déroulera à l'Auditorium de la Maison du patrimoine.

La Maison du patrimoine prendra en charge le déplacement (transport, nuitée et un repas) lié à cette programmation et la rétribution selon le taux fixé par la collectivité. Un contrat d'animation culturelle sera établi le moment venu pour fixer ces dispositions. Le public sera admis en « accès libre » pour cette manifestation.

ARTICLE 2 : engagements de l'association « Art, Culture et Spiritualité »

L'association s'engage à faire figurer dans le programme d'animations du festival la conférence décrite ci-dessus.

ARTICLE 3 : communication

Compte tenu de la synergie apportée par une communication commune, les organisateurs conviennent, pour la manifestation décrite ci-dessus, d'intégrer le nom et le logo de chaque partenaire dans leur support de communication respectif.

Chaque co-contractant s'engage réciproquement à mettre à disposition du partenaire, un nombre suffisant de programmes des manifestations qu'il organise.

ARTICLE 4 : durée

La validité de cette convention prendra effet à compter de sa notification aux parties et s'arrêtera au 30 juin 2017 à minuit.

ARTICLE 5 : règlement des litiges

En cas de conflit, les parties conviennent de rechercher une solution amiable, à défaut, la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent.

Fait en 2 exemplaires,

à Troyes, le

Pour l'association,
"Art, Culture et Spiritualité"
Le Président
Père Dominique ROY

Pour Troyes Champagne Métropole
Le Président

TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CYCLE DE COURS

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DU LOUVRE

Entre

La Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole, dont le siège est à TROYES, 1 place Robert Galley, 10001 Troyes Cedex,
Siret : 200 069 250 00013
représenté par son Président, Monsieur François BAROIN ou son représentant, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite Communauté d'Agglomération, en vertu d'une délibération du Conseil communautaire du

D'une part,

Et

L'Ecole du Louvre, dont le siège est à Palais du Louvre, Porte Jaujard,, place du Carrousel, 75038 Paris Cedex 01,
Siret : 197 546 872 00015
représentée par son Directeur Monsieur Philippe DUREY, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de l'Ecole du Louvre, en vertu du décret du 1^{er} octobre 2014,

D'autre part,

PREAMBULE :

L'Ecole du Louvre, établissement d'enseignement supérieur, exerce une mission d'enseignement d'histoire de l'art et des civilisations, et de diffusion culturelle.

Dans le souci d'étendre cette diffusion à des publics ne pouvant bénéficier des cours dispensés à Paris dans ses propres locaux, elle mène depuis plusieurs années des actions spécifiques dans les régions, à la demande des collectivités territoriales, d'institutions ou d'associations locales.

La Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole a souhaité accueillir ces enseignements dans le cadre de ses activités culturelles et participe à leur organisation sur le plan financier et logistique.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet la formalisation du partenariat entre l'Ecole du Louvre d'une part et la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole d'autre part pour l'organisation de deux cycles de cours pour l'année 2017-2018.

ARTICLE 2 : PROGRAMME

L'Ecole du Louvre et la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole ont arrêté en concertation pour l'année 2017-2018 les programmes suivants :

- **Cycle 1** : un cycle thématique *Autour de quelques œuvres phares du XX^e siècle* de 4 séances, d'une durée d'une heure trente (1h30) chacune, qui se déroulera à la Maison du Patrimoine du mercredi 8 novembre au mercredi 6 décembre 2017 de 17 h 30 à 19 h 00.
- **Cycle 2** : un cycle thématique *Les arts précolombiens, la puissance de la création et la magie des ors* de 5 séances, d'une durée d'une heure trente (1h30) chacune, qui se déroulera à la Maison du Patrimoine du mercredi 21 mars au mercredi 18 avril 2018 de 18 h 30 à 20 h 00.

Le programme détaillé de ces cycles figure en annexe à la présente convention.

L'Ecole du Louvre se réserve la possibilité d'annuler tout cycle si, 15 (quinze) jours avant la date de la première séance, il comporte moins de 60 (soixante) inscrits payants.

L'Ecole du Louvre ne procédera alors à d'autre dédommagement que le remboursement des inscrits si elle a déjà encaissé leurs paiements.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DES PARTIES

L'Ecole du Louvre, pour l'ensemble des cours :

- assure la conception et le contrôle du contenu scientifique de chaque cycle décidé par les Parties,
- assure la publicité de cette programmation au niveau national,
- met à la disposition des intervenants spécialisés pour chaque séance,
- prend en charge la rémunération et les frais de déplacement de ses intervenants ainsi que les frais éventuels de restauration des intervenants pris avant leur montée, pendant ou à leur descente de leur train en fonction des horaires des cours à dispenser, sous réserve que ces frais s'inscrivent dans le respect des modalités fixées par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 et l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 31 juillet 2015,
- fournit le matériel pédagogique (bibliographies sous format électronique ou papier, images numérisées, etc.),
- procède aux inscriptions à chaque cycle, encaisse les règlements correspondant, délivre et adresse les cartes à chaque auditeur inscrit,
- s'engage à remplacer ou à rembourser intégralement tout cours annulé de son fait.

La Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole, pour l'ensemble des cours :

- prend en charge l'édition et la diffusion des programmes et des fiches d'inscription au niveau régional,
- met à la disposition pour l'organisation des cycles l'auditorium de la Maison du Patrimoine en état de marche,
- fournit le matériel nécessaire à la projection,
- met à la disposition pour chaque séance un projectionniste et un surveillant,
- vérifie l'identité et l'inscription des personnes se présentant pour les cours et fait émarger celles dont l'inscription est prise en charge dans le cadre de la formation continue,
- prend en charge les frais d'hébergement et de restauration éventuels des intervenants (un dîner + une nuit d'hôtel + petit déjeuner), ou la fourniture d'un panier repas si l'intervenant repart le soir même,
- prend en charge la totalité des frais (transport, rémunération, hébergement et restauration de l'intervenant) inhérents au report d'une séance annulée de son fait.

ARTICLE 4 : MODALITES FINANCIERES

L'inscription se fera aux tarifs suivants :

Cycle I : Autour de quelques œuvres phares du XX^e siècle

- plein tarif : **34 euros**
- tarif réduit : **20.40 euros**
- tarif formation continue : **42 euros**.

Cycle II : Les arts précolombiens

- plein tarif : **42,50 euros**
- tarif réduit : **25,50 euros**
- tarif formation continue : **52,50 euros.**

Le tarif réduit sera accordé :

- aux jeunes âgés de moins de 26 ans au 31/12/2017 (cycle 1) au 31/12/2018 (cycle 2) sur présentation d'une pièce d'identité,
- aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), sur présentation d'une attestation nominative de bénéficiaire RSA datant de moins de six (6) mois,
- aux demandeurs d'emploi, sur présentation d'une attestation nominative de demandeur d'emploi datant de moins de six (6) mois.
- aux bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), sur présentation d'une attestation nominative de bénéficiaire de l'AAH datant de moins de six (6) mois.

ARTICLE 5 : MODALITES D'INSCRIPTION

Au jour des présentes, le règlement des inscriptions se fait principalement par chèques bancaires (le paiement à distance par numéraire n'est pas autorisé) ; ces derniers sont à libeller à l'ordre de Régie de l'Ecole du Louvre et à adresser directement par les auditeurs à l'Ecole du Louvre, accompagnés des bulletins d'inscription dûment complétés et signés et des pièces justificatives citées à l'article 4 ci-avant, pour ce qui concerne le tarif réduit.

Il est toutefois précisé, à titre informatif, qu'un projet d'inscription et paiement en ligne pour les auditeurs est en cours ; les modalités en seront communiquées par l'Ecole du Louvre sur son site internet et à la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole lors de sa mise en œuvre, voire en amont pour sa phase d'expérimentation, le cas échéant.

Les inscriptions dans le cadre de la formation continue feront l'objet d'une convention entre l'employeur de l'auditeur et l'Ecole du Louvre, et d'un règlement spécifique à ce titre.

Tout dossier incomplet ou inexact sera rejeté sans préinscription possible. Les inscriptions s'effectueront uniquement par correspondance (cachet de la poste faisant foi) en fonction des places disponibles.

ARTICLE 6 : COMPTE-RENDU

Les Parties conviennent d'établir un compte-rendu de cette action commune au plus tard le 30 juin 2018.

ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par la dernière des deux Parties. Elle s'éteint de plein droit dès lors que chacune des Parties a rempli l'ensemble des obligations, objet de la présente convention.

ARTICLE 8 : ASSURANCES

Chaque Partie fait siennes toutes les conséquences dommageables liées à l'exécution ou l'inexécution de ses obligations et souscrit si besoin auprès d'une compagnie d'assurances une police couvrant ces risques de responsabilité.

ARTICLE 9 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Dans l'exécution de ses obligations à caractère pédagogique (bibliographies, images numérisées, etc.), l'Ecole du Louvre veille au respect des dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Pour sa part, la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole veillera à ce qu'aucun enregistrement des enseignements ou aucune diffusion des documents distribués en cours n'ait lieu, sous peine de poursuites.

ARTICLE 10 : RESILIATION

Chaque Partie se réserve le droit de mettre fin à la présente convention si, dans les quinze (15) jours suivant la réception d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, les autres Parties ne se sont pas conformées à une ou plusieurs de leurs obligations.

ARTICLE 11 : LITIGES

Les Parties mettent en œuvre tous les moyens pour tenter de régler à l'amiable les éventuels litiges qui pourraient naître pendant l'exécution ou lors de la rupture de la présente convention. Toute contestation relative à l'interprétation, à l'exécution ou à la résiliation de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif compétent.

ARTICLE 12 : ANNEXES

Les annexes font partie intégrante de la présente convention et n'en sauraient être séparées.

ARTICLE 13 : ELECTION DE DOMICILE

Pour exécution de la présente convention, les Parties feront élection de domicile :
- la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole, 1 rue Robert Galley, à Troyes
- l'Ecole du Louvre au Palais du Louvre - Porte Jaujard, place du Carrousel à Paris.

Fait à Troyes, le
en deux exemplaires originaux.

La Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole

François BAROIN

Fait à Paris, le

Le Directeur de l'Ecole du Louvre

Philippe DUREY

P.J. : Annexe (s) / 2 (les programmes)

TROYES 2017 - 2018

Autour de quelques œuvres phares du XX^e siècle

*Cycle thématique de 4 séances de 1 h 30, les mercredis, de 17h30 à 19h00,
Maison du Patrimoine, 3 ter rue Jean-Jacques Rousseau, 10800 Saint-Julien-les-Villas*

Par Dominique **Dupuis-Labbé**, conservateur général du patrimoine, service des musées de France,
Direction générale des patrimoines

Ce cycle propose une lecture approfondie de quelques œuvres majeures du XX^e siècle. Les plus infimes détails de chacune d'entre elles seront minutieusement scrutés et expliqués, tout en replaçant ces immenses chefs d'œuvres de l'art moderne dans leur contexte de création afin d'acquérir une compréhension de la période couverte mais aussi des clés de lecture face à une production parfois déconcertante...

Mercredi 08 novembre 2017	<i>Picasso, Les Demoiselles d'Avignon (1907)</i>
Mercredi 22 novembre 2017	<i>Marcel Duchamp, les premiers ready-made : Roue de Bicyclette (1913) et Porte-Bouteilles (1914)</i>
Mercredi 29 novembre 2017	<i>Malevitch, Carré blanc sur fond blanc (1918)</i>
Mercredi 06 décembre 2017	<i>Salvador Dali, Persistance de la mémoire (1931)</i>

Les arts précolombiens, la puissance de la création et la magie des ors

*Cycle thématique de 5 séances de 1 h 30, les mercredis, de 18h30 à 20h00,
Maison du Patrimoine, 3 ter rue Jean-Jacques Rousseau, 10800 Saint-Julien-les-Villas*

Par **Pascal Mongne**, docteur en archéologie précolombienne

La Méso-Amérique et les Andes sont deux grandes aires culturelles de l'Amérique Précolombienne qui ont vu naître des cultures aussi variées que prestigieuses.

Olmèque, Maya, Aztèque, Mochica, Inca sont quelques-unes des civilisations qui se sont épanouies sur ces territoires avant la conquête espagnole (début du XVI^e siècle).

A l'aide de nombreux témoignages laissés par ces peuples, ce cycle propose de donner un aperçu des cultures amérindiennes à la fois si familières et complexes.

Mercredi 21 mars 2018

Les Amériques : un monde riche de 3000 ans d'histoire

Mercredi 28 mars 2018

La Méso-Amérique : berceau de civilisation, des Olmèques aux Mayas

Mercredi 04 avril 2018

La Méso-Amérique : l'« empire » aztèque puissant et redoutable

Mercredi 11 avril 2018

Les Andes : art et architecture sur la côte du Pérou : Paracas, Nasca, Mochica, Chimu.

Mercredi 18 avril 2018

Les Andes : l'éphémère empire des Incas